
L'UNION MÉDICALE DU CANADA

Propriétaire et Administrateur : Dr. A. LAMARCHE.

Redacteur-en-chef : Dr. H. E. DESROSIERS.

Secrétaire de la Rédaction : . . . Dr. M. T. BRENNAN.

MONTREAL, NOVEMBRE 1887.

Pour tout ce qui concerne l'Administration, s'adresser, **par lettre**, au Dr. A. Lamarche, **Tiroir 2010**, Bureau de Poste, Montréal. Tout ce qui regarde la Rédaction doit être adressé au Dr. H. E. Desrosiers, **Tiroir 2010**, Bureau de Poste, ou No 70, rue St. Denis, Montréal.

L'abonnement à l'*Union Médicale* est de **\$3.00 par année** pour les médecins, et de **\$2.00** pour les étudiants, payable d'avance. Ce montant peut être remis par lettre enregistrée ou par mandat poste payable au Dr. A. Lamarche.

MM. les abonnés sont priés de donner à l'administration avis de leur changement de résidence et d'avertir immédiatement s'il survient quelque retard dans l'envoi ou quelque erreur dans l'adresse du journal.

L'*Union Médicale du Canada* étant le plus ancien journal de médecine publié en langue française sur le continent américain, est l'organe de publicité le plus direct offert aux pharmaciens, fabricants d'instruments de chirurgie et autres personnes faisant affaires avec les membres de la profession.

MM. AMBÉE PRINCE & C^{ie}, négociants commissionnaires, 36, Rue Lafayette à Paris, France sont les fermiers exclusifs de l'*Union Médicale* pour les annonces de maisons et de produits français et anglais.

Pour les annonces de produits canadiens ou des États-Unis, s'adresser à l'administration.

L'*Union Médicale* ne donne accès dans ses colonnes d'annonces qu'aux maisons et produits qu'elle croit pouvoir recommander à ses lecteurs.

Le seul agent-collecteur autorisé pour la ville de Montréal et la banlieue est M. N. LÉGARÉ.

Les manuscrits acceptés restent la propriété du journal.

Il est entendu que l'*Union Médicale* ne se rend pas responsable des opinions émises par ses collaborateurs et ses correspondants.

Tout ouvrage déposé à la Rédaction sera annoncé et analysé s'il y a lieu.

L'albuminurie physiologique.

La question de l'albuminurie dite physiologique a, dans ces dernières années, sérieusement occupé l'attention des pathologistes. Il était naguère assez généralement admis que, dès lors que la présence de l'albumine était positivement constatée dans l'urine, on devait toujours porter un pronostic sérieux, quelque fut d'ailleurs l'état de santé apparente du sujet. De nouvelles recherches et de nouvelles études ont cependant contribué à adoucir la rigueur de ce pronostic, et l'on a cru pouvoir établir l'existence de cas caractérisés par une albuminurie transitoire, aiguë ou accidentelle, sans durée fixe, disparaissant tantôt au bout de quelques mois,